
PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR COURRIEL

Réponses au courriel : Marie-France Lapierre, présidente
Roger Hébert, conseiller
Sonia Thibeault, conseillère
Gaëtan Desrochers, conseiller
Robert Joncas, conseiller
Trish Kolber, conseillère

Sans réponse : Marc-André Ouellette, conseiller

1. Dérogation – sorties éducatives

Les écoles des Sentiers-alpins et des Sept-sommets planifient des sorties éducatives comme activités de fin d'année. Les activités anticipées de l'école des Sept-sommets requièrent que des élèves de 5^e et 6^e années se déplacent pour deux nuits, tandis qu'à l'école des Sentiers-alpins, les élèves des mêmes niveaux se déplaceront que pour une nuit.

Résolution P-1870-06-2018

Que le Conseil d'administration approuve les demandes de dérogation à la politique F-600-2 Sorties éducatives, culturelles et sportives présentées par les écoles des Sentiers-alpins et des Sept-sommets.

Proposée par : Robert Joncas

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ LE 23 JUIN 2018

Présidente

Secrétaire trésorier

Date